

**SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022**

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 58  
En exercice : 58  
Ayant pris part à la délibération : 52  
- Présents : 48  
- Pouvoirs : 4

**Date de convocation :**

Mardi 15 Mars 2022

**Affichage effectué le :**

29 mars 2022

**Mise en ligne le :**

29 mars 2022

**OBJET :**

**Décisions prises par le Président  
de la Communauté  
d'Agglomération Hérault  
Méditerranée sur délégation :  
compte rendu au Conseil  
Communautaire**

**N° 003832**

**Question N°25 à l'O.J.**

**Rubrique dématérialisation : 5.2 Fonctionnement  
des Assemblées**

**L'an deux mille vingt-deux et le lundi vingt et un mars à dix-huit heures.**  
Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **POMÉROLS** (salle polyvalente), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

**Présents :**

**AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Sylviane PEYRET, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD, Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Aurélie MIALON, M. Jean-Marie BOUSQUET, M. René VERDEIL. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES :** M. Philippe CALAS. **SAINT-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ, Mme Joséphine GROLEAU. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE représentée par M. Michel GRIMA. **VIAS :** Mme Sandrine MAZARS, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Olivier CABASSUT.

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Ghislain TOURREAU. **CAUX :** Mme Virginie DORADO. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR, M. Alain VOGEL-SINGER. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Chantal GUILHOU, M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX. M. André FIGUERAS donne pouvoir à M. Thierry NADAL. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS.

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 mars 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220321-D00383210-DE

- ✓ VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;
- ✓ VU la délibération du Conseil Communautaire n°3220 du 11 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- ✓ VU la délibération du Conseil Communautaire n°3280 du 21 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir de l'organe délibérant au Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été amené depuis le conseil communautaire du 14 décembre 2020 à prendre des Décisions dans le cadre de sa délégation générale donnée par l'Organe délibérant par délibération du 21 juillet 2020 afin de faciliter le fonctionnement courant de l'EPCI.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte de l'ensemble des Décisions prises par monsieur le Président durant la période du 11 février 2022 au 09 mars 2022 dans le cadre des délégations générales accordées par le Conseil Communautaire au Président, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

N° de l'acte	Intitulé de l'acte
N°002201	Contrat d'abonnement internet FFTH avec la Société BLUE NETWORKS TECHNOLOGIE pour un montant mensuel de 23,25 € HT avec 100 € HT de frais de mise en service pour la Médiathèque d'Aumes, intégrée au réseau des médiathèques de la CAHM.
N°002202	Contrat de maintenance et d'assistance du progiciel CIVIL NET FINANCES auprès de la Société CIRIL GROUP SAS pour un montant annuel de 4 689 € HT
N°002203	Marché n° 20026 de performance pour la reconstruction de la piscine de Pézenas : Avenant n°2 de plus-value d'un montant de 10 026,64 € HT sur la phase Travaux avec le mandataire du Groupement EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON portant le montant du marché global à 9 991 689,14 € HT, représentant une majoration de 0,0010 %.
N°002204	Solution d'une plateforme de télématique avec Géolocalisation des véhicules de la CAHM pour une durée de 3 ans avec l'UGAP pour un montant annuel de 18 184,34 € HT, soit un montant total de 54 553,02 € HT.
N°002205	Avenant à la convention signée le 27 janvier 2020 avec l'Agence « Le Mignot » portant sur l'exposition « L'air des bijoux » du 07 mai au 18 septembre 2022 sur le territoire de la CAHM pour un montant total restant dû s'élevant à la somme de 5 000 € comprenant une annexe à la convention initiale pour les prestations ainsi qu'une prestation estimée à 12 journées supplémentaires à la seconde partie de la convention prévue initialement.
N°002206	Contrat accès au logiciel « Ma Com'Une » pour faciliter la communication financière des communes avec la SAS « Ma Com'Une » pour un montant de 6 630 € HT, soit 7 956,00 € TTC pour la génération de 2 maquettes et 2 notes de présentation automatisées ainsi que l'accès à la galerie d'images de données pour chacun des 20 titulaires de compte désignés par la CAHM.
N°002207	Contrat de services BLES (Berger Levrault Echanges Sécurisés) avec la Société BERGER LEVRAULT pour une durée de 36 mois pour un montant annuel de 250 € HT pour Chorus Pro et de 50 € HT pour Parapheur DOCAPOST.
N°002208	Consultation juridique Cabinet CGCB : accompagnement sur les procédures de concession d'aménagement des îlots dans le cadre du NPNRU.
N°002209	Prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie automatique à bois déchiqueté : attribution du marché au Cabinet CREA LEAD pour un montant de 84 000 € HT pour les missions de base et 1 400 € HT pour la mission complémentaire (permis de construire).
N°002210	Renouvellement du contrat de maintenance avec BERGER LEVRAULT pour SEDIT utilisé par le service des Ressources Humaines - Montant annuel de 4 064,44 € à partir du 01/01/2022 et jusqu'au 31/12/2024.
N°002211	Renouvellement du contrat de maintenance pour DOTELEC avec ULYS SOFT pour la gestion des délibérations et des décisions - Montant annuel de 1 842,95 € HT à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.
N°002212	Renouvellement du contrat de suivi du progiciel e.magnus avec BERGER LEVRAULT utilisé par la Direction Eau, Assainissement - Montant annuel de 3 201,54 € HT à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31/12/2023.
N°002213	Renouvellement de 10 licences SAAS pour le serveur MAP REVELATION avec la Société SURETE GLOBALE.ORG pour l'année 2021 pour un montant annuel de 6 000 € HT, solution pour centraliser et analyser les données relatives à la délinquance de l'Observatoire de la Délinquance.
N°002214	Renouvellement de 5 licences SAAS pour le serveur MAP REVELATION avec la Société SURETE GLOBALE.ORG à compter du 01/01/2022 pour un montant annuel de 3 500 € HT, solution pour centraliser et analyser les données relatives à la délinquance.
N°002215	Copropriété 22 rue Conti/ 2bis rue du vieux Salin à Pézenas : contrat d'assurance syndic auprès d'ALLIANZ Immeuble pour un montant à titre indicatif de 530,78 € pour 2022.
N°002216	Convention de gestion pour la domiciliation des gens du voyage entre le CCAS d'Agde à titre gracieux.
N°002217	Convention avec l'organisme « Les Ecologistes de l'Euzière » pour la formation de l'Assistante administrative - Garde du littoral de la Direction environnement & littoral sur le thème « Botanique 1 devenir autonome en détermination » pour un montant de 840,00 € HT.
N°002218	Travaux de réaménagement en bureaux et salles de réunion du 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> étage de l'immeuble situé 32 rue Jean Roger : attribution du lot 4 « revêtements de sols, faïences » à l'Entreprise MEDITRAG pour un montant de 46 640,86 € HT et lot 11 « peinture » à l'Entreprise AGDE PEINTURE pour un montant de 13 100,00 € HT.
N°002219	Convention-cadre d'autorisation de passage des personnels, la plantation, l'arrosage et l'entretien des plants sur les parcelles contractualisées et d'opérations de reconstitution de la végétation des berges avec les propriétaires des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault (Contre Canal, le Laval et ses affluents, l'Ardailhon et ses chêneaux de délestage, la Pissine, le Courredous, le Fontbourranes).

<b>N°002220</b>	Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère personnel pour une cotisation de 450 € net pour l'année 2022 d'aide aux du Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) sur le territoire de la CAHM.
<b>N°002221</b>	Renouvellement de l'adhésion 2022 auprès de l'association AGIR, réseau au service de la mobilité pour une cotisation annuelle de 7 000 € HT afin de bénéficier de services d'experts sur toutes les problématiques liées au transport public et de formations adaptées dans divers domaines tel que l'optimisation des réseaux, les finances, les marchés publics et les achats liés au transport.
<b>N°002222</b>	Travaux de mise aux normes des forages du captage des Bédillières commune de Lézignan la Cèbe : mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) avec la Société DEKRA pour un montant de 1 968 € TT.
<b>N°002223</b>	Travaux de mise aux normes des forages du captage des Bédillières sur la commune de Lézignan la Cèbe : mission Contrôle Technique avec la Société APAVE BÉZIERS BÂTIMENT pour un montant de 3 888 € TTC.
<b>N°002224</b>	Marché n°202123 de travaux d'eau potable sur la commune de Bessan - Lot 1 « Aménagement du champ captant de la barquette » : avenant n°1 de plus-value, montant de 23 445,96 € HT sur la phase de remise en état d'un mur et de la clôture existante, représentant une majoration de 8,68 % avec la Sté SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE.
<b>N°002225</b>	Convention de formation professionnelle avec l'Université de Nîmes au « diplôme universitaire de Secrétaire de Mairie » d'un agent de la CAHM, pour un montant de 500,00 € pour la période du 10/03 au 06/10/2022.
<b>N°002226</b>	Renouvellement de l'adhésion de la CAHM à l'ADCF pour l'année 2022 - cotisation annuelle de 8 582,38 € dans le cadre d'une assistance juridique, financière et fiscale.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,*

- **PREND ACTE** des Décisions prises par monsieur le Président conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière.

*Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits*

*Le Président  
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#